

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01413

Numéro SIREN : 531 646 420

Nom ou dénomination : A3F EXPERTISES

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2022 sous le numéro de dépôt A2022/019610

A3F EXPERTISES
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 89 route d'Espagne
31120 PORTET-SUR-GARONNE
531 646 420 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

L'an 2021,
Le 30 juin,
A 09 heures 30,

La Société « ELEVEN INVEST », société à responsabilité limitée au capital de 600.000 euros ayant son siège social au 23 rue Boudeville à TOULOUSE (31100), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 521 527 283 RCS TOULOUSE, représentée par son Gérant M. GILMET Aurélien,

Associée unique de la société « A3F EXPERTISES »,

I. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société « ELEVEN INVEST », représenté par son Gérant M. GILMET Aurélien, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter de la remise de la lettre l'en avisant.

La Société « ELEVEN INVEST », représenté par son Gérant M. GILMET Aurélien, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 3.292 euros de la manière suivante :

SECTION I – Origine :

Bénéfice de l'exercice : 3.292 euros
Autres Réserves : 128.936 euros
Autres Réserves CICE : 4.916 euros
TOTAL : 137.144 euros

SECTION II – Affectation :

Autres Réserves : 137.144 euros
TOTAL : 137.144 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2020	NR		40.698 €
31/12/2019	NR		
31/12/2018	NR		

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique prend acte des conclusions du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'approuver la rémunération attribuée à la Présidence au cours de l'exercice écoulé, pour les montants suivants :

2020	Rémunération	Cotisations obligatoires	Cotisations facultatives
ELEVEN INVEST	18.000 euros	0 euro	0 euro

CINQUIEME DÉCISION

Les mandats de M. PINEL Jacques, Commissaire aux Comptes titulaire et de la SARL JEAN MICHEL PACINI ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration, l'associée unique décide de nommer :

- M. MARFAING Gauthier, domicilié 116 route d'Espagne, Boîte 517, Hélios 5 à TOULOUSE (31100), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Mme Séverine CARDONA, domiciliée 22 rue Saint-Antoine du T à TOULOUSE (31000), en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

Pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

SIXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ELEVEN INVEST

